

N° 65/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 juin
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 juin

Objet de la délibération :

Créations de postes :
Agent technique polyvalent
Agent administratif

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	2
• Dont représenté(e)s	15
• Excusé(e)s :	8
• Non excusé(e)s :	12
- Votants	77

Résultat du vote

- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 20 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le vingt juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la Saline Royale d'Arc et Senans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Franck COLLINET, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Jean-Michel LIEVREMONT à Claude CURIE, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Daniel PERNIN à Jean-Claude GRENIER, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT, Angèle PRILLARD à Christophe FAIVRE-PIERRET, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE

Procuration

Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Suppléé(e)s

Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Serge MONNET, Gérard MOUGIN, Laëtitia ROGNON

Excusé(e)

Christine BREUILLLOT, Claude CHATELAIN, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Maxime GROSHENRY, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Emmanuel CRETIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'arrêt longue durée de l'agent technique polyvalent sur le service patrimoine et infrastructures,

Vu les clauses du label France Services imposant un fonctionnement de 24h en binôme,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à :

- Créer les postes suivants et à signer les contrats et autres documents y afférents

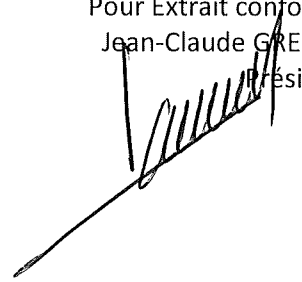
Postes	Grade	Temps de travail	Statut
Agent technique polyvalent	Adjoint technique ou Adjoint technique principal	35h	Titulaire ou contractuel
Agent administratif	Adjoint administratif ou Adjoint administratif principal	25h	Titulaire ou contractuel

Fait et délibéré en séance, le 20.06.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Grenier', is written over a diagonal line that extends from the top right towards the bottom left of the page.